

# COMMUNE DE LABEGUDE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 6 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 31 mai 2024**

**Présents :** MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

**Excusé et procuration :** M VERNET David à M DURAND Gérald

**Secrétaire de Séance :** MME BRUNEL Isabelle

**N° 30/2024**

### Convention de participation financière - opération de liaison avec le commissariat d'Aubenas Complément financier de la convention entre les communes de Vals-les-Bains et Labégude

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une récente réunion concernant les travaux de l'opération de liaison fibre avec le commissariat d'Aubenas, une modification de la convention semble nécessaire. En effet, le montant acté initialement ne comprenait pas le matériel à installer au commissariat. Il convient donc de modifier l'article 3 de la convention existante.

Le matériel à installer au commissariat d'Aubenas représente un coût total de 51 860.16 € HT :

- Analyse d'image
- Surveillance en temps réel
- Tirage de câble
- Lien optique entre Vals-les-Bains, Labégude et le commissariat d'Aubenas

Un partage des frais à 50/50 est prévu avec la commune de Vals-les-Bains.

Pour la commune de Labégude, le coût global de l'opération représente 48 343.09 HT :

- 22 413.67 € HT pour les travaux
- 25 930.08 € HT pour les frais d'installation du matériel au commissariat d'Aubenas

A cela s'ajoutent des frais de maintenance annuelle d'un montant de 891 € HT.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention et de toutes pièces utiles à cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, approuve cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

